

Permis d'aménager

Projet de requalification du parking d'accès à la
Plage de Rivage

La Brée-les-Bains



PA 17486 24 X0001
Date d'expert : 06/02/2024
La Br@e Les Bains
Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA 17486 24 X0001

OPERATION	3.2 Rivage	Atelier du périscope	Octobre 2023	CDC Ile d'Oléron
	SITE	ÉMETTEUR	VERSION	MAITRE D'OUVRAGE

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Br  e Les Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OL  RON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA1_1_1.pdf

MAITRE D'OUVRAGE

Nom	CDC Île d'Oléron
Adresse	59 route des Allées 17310 Saint-Pierre-d'Oléron. Tél : 05 46 47 24 68
Interlocuteur	Edith Pavan (Service Littoral)

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

Paysagiste - Mandataire	Atelier du Périscope
Chargé d'affaire	Jérôme FOUJANET


Géomètre VRD	AUIGE
Chargée d'affaire	Carole BERGERÈS

BE Environnement	MTDA
Chargée d'affaire	Marie-Paule PELASSY

BE Hydrologie	CERAG
Chargée d'affaire	Perrine LARTIGUE

SUIVI DU DOCUMENT

Date	Indice	Observation / Modification	Rédacteur	Vérificateur
27/10/2023	1	Création	Jérôme Foujanet	Edith Pavan

Rédacteur	Contrôle externe
 <p>Jérôme FOUJANET Chargé d'affaire j.foujanet@atelierduperiscope.fr</p>	<p>Edith Pavan Technicienne service littoral e.pavan@cdc-oleron.fr</p>

PA 17486 24 Y0001
Date d'export : 06/02/2024
La Bree-Les-Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA1_1_1.pdf

SOMMAIRE

Sommaire	3
Table des cartes	3
Table des tableaux	3
0 CERFA.....	4
PA 0. DOSSIER CERFA.....	5
1 CONTEXTE ET GÉNÉRALITÉS	6
PA 1. PLAN DE SITUATION DU PROJET	7
PA 6. PHOTOGRAPHIES POUR SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE	8
PA 7. PHOTOGRAPHIES POUR SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN	9
2 NOTICE DE PROJET.....	10
PA 2. NOTICE DE DESCRIPTION DU TERRAIN ET DU PROJET D'AMENAGEMENT.....	11
PA 5. VUES ET COUPES.....	16
PA 3. PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN A AMENAGER ET DE SES ABORDS	17
PA 4. PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET	18
3 PROGRAMME ET PLANS DES TRAVAUX	19
PA 8. NOTICE DU PROGRAMME DES TRAVAUX.....	20
PA 10. PALETTE VEGETALE	24

TABLE DES CARTES

CARTE 1 - LOCALISATION DU SITE DE PROJET A L'ECHELLE DE LA COMMUNE DE LA BREE-LES-BAINS	7
CARTE 2 - LOCALISATION DU SITE DE PROJET A L'ECHELLE DE L'ILE D'OLERON	7
CARTE 3 – PLAN DE LOCALISATION DES PRISES DE VUE	8
CARTE 4 - LOCALISATION DU SITE DE PROJET	11
CARTE 5 – INTERPRETATION PAYSAGERE DE L'IMPLANTATION DES MOTIFS, ROUTES ET IMPLANTATIONS BATIES	12

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RECAPITULATIF DES SITES HORS DOMANIALITE ONF CONCERNES PAR L'ETUDE DE FAISABILITE REALISEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OQL	11
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX	20

0 CERFA

0.1 IDENTIFICATION DE LA PROCEDURE DE PERMIS D'AMENAGER

Le régime général du permis d'aménager dispose à l'article R.421-19 du Code de l'urbanisme, que les aires de stationnement ouvertes au public susceptibles de contenir au moins 50 unités, sont soumises à permis d'aménager.

En l'espèce, la zone 3.2 intègre une aire de stationnement existante de 15 places. Le projet consiste à réduire le nombre de places au profit de la qualités paysagère et de l'accessibilité du site. A ce titre, elle ne serait pas soumise à la réalisation d'un permis d'aménager.

En outre, dans les espaces remarquables ou milieux du littoral qui sont identifiés dans le PLU, ou listés aux articles L.121-23 et R.121-4 du Code de l'environnement comme devant être préservés, un certain nombre d'aménagements doit être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager (article R.421-22 CU).

En l'espèce, la zone 3.2 est classée en zone NR du PLU de La Brée, c'est-à-dire en Espaces remarquables au sens de la Loi Littoral. Le projet est donc soumis à une procédure de demande de Permis d'aménager avec passage en Commission des Sites et Autorisation Ministérielle.

L'article R.121-5 du Code de l'urbanisme précise que : seuls peuvent être implantés dans ces espaces, les aménagements légers suivants (il en dénombre 4), à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent par leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux. Parmi les 4 cas de figure listés, le site pourrait être concerné par les 3 suivants :

« 1° Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les équipements légers et démontables nécessaires à leur préservation et à leur restauration, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, (...) ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public. »

En l'espèce, le projet prévoit la réduction des emprises de stationnement automobile, le renouvellement du mobilier d'accueil et l'amélioration du parc de stationnement vélos. Il rentre donc dans cette hypothèse ;

« 2° Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible ; »

En l'espèce, le projet prévoit la requalification d'une aire de stationnement existante et largement artificialisée, elle n'est donc pas concernée par cette disposition.

« 4° A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :

c) A la condition que leur localisation dans ces espaces corresponde à des nécessités techniques, les canalisations nécessaires aux services publics ou aux activités économiques, dès lors qu'elles sont enfouies et qu'elles laissent le site dans son état naturel après enfouissement, et que l'emprise au sol des aménagements réalisés n'excède pas cinq mètres carrés. »

En l'espèce, le projet ne prévoit pas de travaux de canalisation (gestion des eaux pluviales traitée dans le cadre du projet de requalification de la rue attenante.

0.2 COMPOSITION DU DOSSIER

Pièces écrites (format A3) :

- PA 0 - Dossier CERFA
- PA 1 - Plan de situation du projet ;
- PA 2 - Notice de description du terrain et du projet d'aménagement ;
- PA 3 - Plan de l'état actuel du terrain ;
- PA 4 - Plan de composition d'ensemble du projet
- PA 5 - Vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel ;
- PA 6 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche ;
- PA 7 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain
- PA 8 - Notice du programme des travaux

Pièces graphiques (grand format) :

- PA 3.1 - Plan de l'état actuel du terrain ;
- PA 4.1 - Plan de composition d'ensemble
- PA 5.1 - Coupes du projet d'aménagement ;
- PA 8.1 - Plan voirie / altimétrie

Annexes :

- ANNEXE 01 : PA15-1 – Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.
- ANNEXE 02 : Dispense d'évaluation environnementale
- ANNEXE 03 : Charte Oléron Qualité Littoral ONF

1 CONTEXTE ET GÉNÉRALITÉS

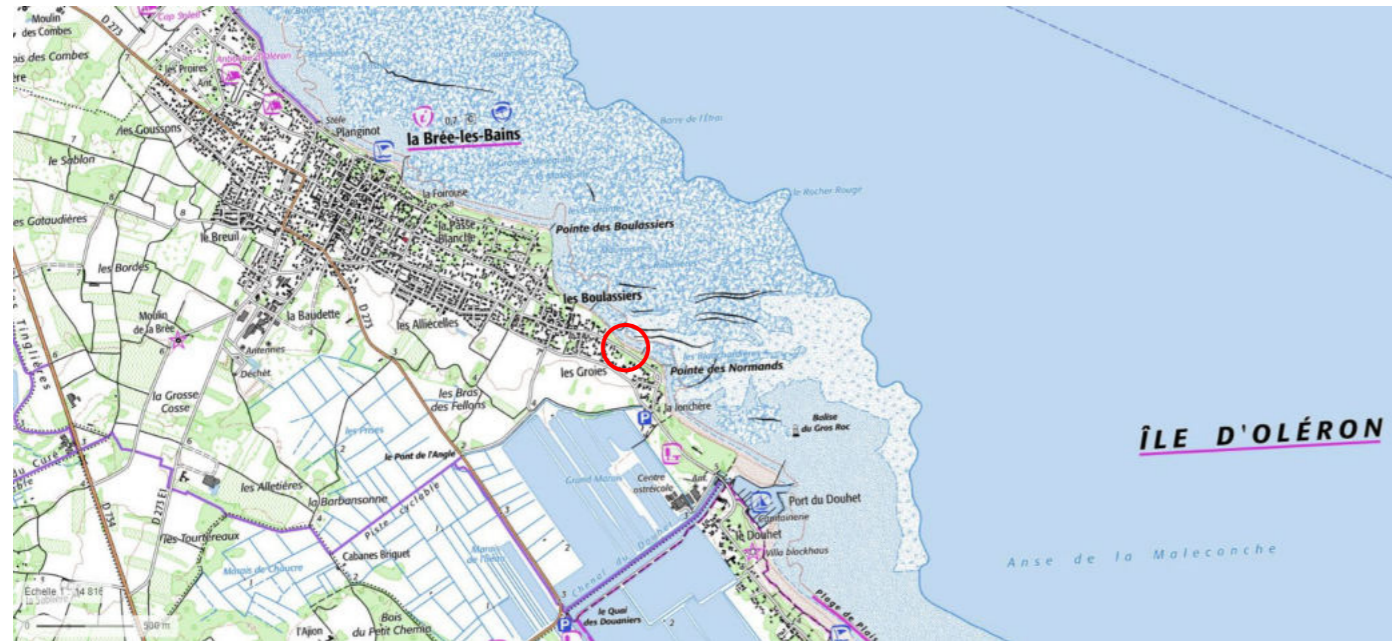
PA 1. PLAN DE SITUATION DU PROJET

1.1 LOCALISATION A L'ECHELLE DE L'ILE D'OLERON

Le site de Rivage se localise au Nord-Est de l'île d'Oléron, sur la commune de La Brée-les-Bains.

1.2 LOCALISATION A L'ECHELLE COMMUNALE

Le parking de Rivage se situe rue du Douhet, au sud-ouest du bourg de la Brée-les-Bains, à proximité de la Pointe des Normands.



LÉGENDE

 Localisation du site

Carte 1 - Localisation du site de projet à l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains

Source : Géoportail/IGN



Carte 2 - Localisation du site de projet à l'échelle de l'île d'Oléron

Source : OpenStreetMap

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Brée Les Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA1_1_1.pdf

PA 6. PHOTOGRAPHIES POUR SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Secteur 3.2



Carte 3 – Plan de localisation des prises de vue
Source : Géoportail



1 – Accès au parking, rue de Douhet



2 – Muret de soutènement tenant la dune côté parking



3 – Empierrement protégeant la dune de l'érosion côté océan



4 – parking vu depuis le point haut de la dune



5 – Vue du parking depuis la rue de Douhet

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/02/2024
La Br@ce Les Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÂRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA1_1_1.pdf



6 – Stationnement vélos



7 – Passe d'accès à la plage

PA 7. PHOTOGRAPHIES POUR SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN



Vue aérienne illustrant la partition paysagère du site : Parking / Dune / Plage

Source : Google Earth

2 NOTICE DE PROJET

PA 2. NOTICE DE DESCRIPTION DU TERRAIN ET DU PROJET D'AMENAGEMENT

2.1 HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET

2.1.1 Une politique intercommunale d'aménagement du littoral

L'île d'Oléron, avec une superficie de 17 500 hectares, est la plus grande île de la façade atlantique. Elle est située sur le littoral de la Charente-Maritime où elle délimite, avec le continent, la mer des pertuis dans laquelle se jettent les fleuves côtiers de la Charente et de la Seudre.

Forte de ce contexte littoral, l'île est un territoire à fort attrait touristique, avec une population estivale d'environ 100 000 personnes en moyenne d'avril à octobre, et des pics dépassant les 200 000 personnes.

Si cette fréquentation estivale est un véritable atout économique, elle génère également un impact sur les milieux naturels côtiers.

Afin de répondre aux enjeux paysagers et environnementaux du développement touristique de l'île, la Communauté de communes de l'île d'Oléron, a mis en œuvre un schéma cohérent d'organisation de l'accueil, des accès et des activités liées aux plages de toute l'île : Le programme Oléron Qualité Littoral (OQL).

Le programme OQL consiste en :

- Une politique d'accompagnement et d'encouragement aux pratiques responsables (modes actifs de déplacement, tri sélectif...) afin de lutter contre le réchauffement climatique ;
- Un programme harmonisé d'aménagement des accès plages et d'organisation de l'accueil des visiteurs pour concilier protection des milieux naturels et développement touristique.

L'étude globale de faisabilité technique et financière réalisée par la CDC Ile d'Oléron porte sur 5 sites, localisés sur des espaces hors domanialité ONF, répartis comme suit (voir tableau et carte ci-après) :

N° SITE	NOM	COMMUNE	N°SECTEURS	NOM ACCES
1	LES HUTTES - LES SEULIÈRES	Saint-Denis d'Oléron	1.1	Accès Sud plage des Seulières – Les Renfermis
			1.2	Accès Nord plage des Seulières – Les Oliviers
			1.3	Accès plage des Huttes
2	LA BOIRIE			Accès plage de La Boirie
3	MALAIGUILLE - RIVAGE - LES NORMANDS	La Brée-les-bains	3.1	Accès plage de La Malaiguille
			3.2	Accès plage du Rivage
			3.3	Accès plage des Normands
4	PLAISANCE - FOULEROT	Saint-Georges-d'Oléron	4.1	Accès plage de Plaisance
			4.2	Accès plage de Foulerot
5	SENTIER DU LITTORAL	Le Château-d'Oléron	5.1	Séquence Nord : Pont Napoléon - Le Château
			5.2	Séquence Sud : Dolmen d'Ors – Le Château

Tableau 1 : Récapitulatif des sites hors domanialité ONF concernés par l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du programme OQL

SYNTHESE

- La présente demande de permis d'aménager concerne le secteur 3.2- Accès plage de Rivage
- Le projet vise à accompagner l'évolution des usages (développement des mobilités douces) et à améliorer la qualité d'accueil du public sur cet accès fréquenté tout au long de l'année, tout en préservant les milieux naturels et les caractéristiques paysagères liés au contexte littoral.



Carte 4 - Localisation du site de projet

Source : OpenStreetMap

PA 17486 24 X0001

Date d'export : 06/02/2024

La Brée Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

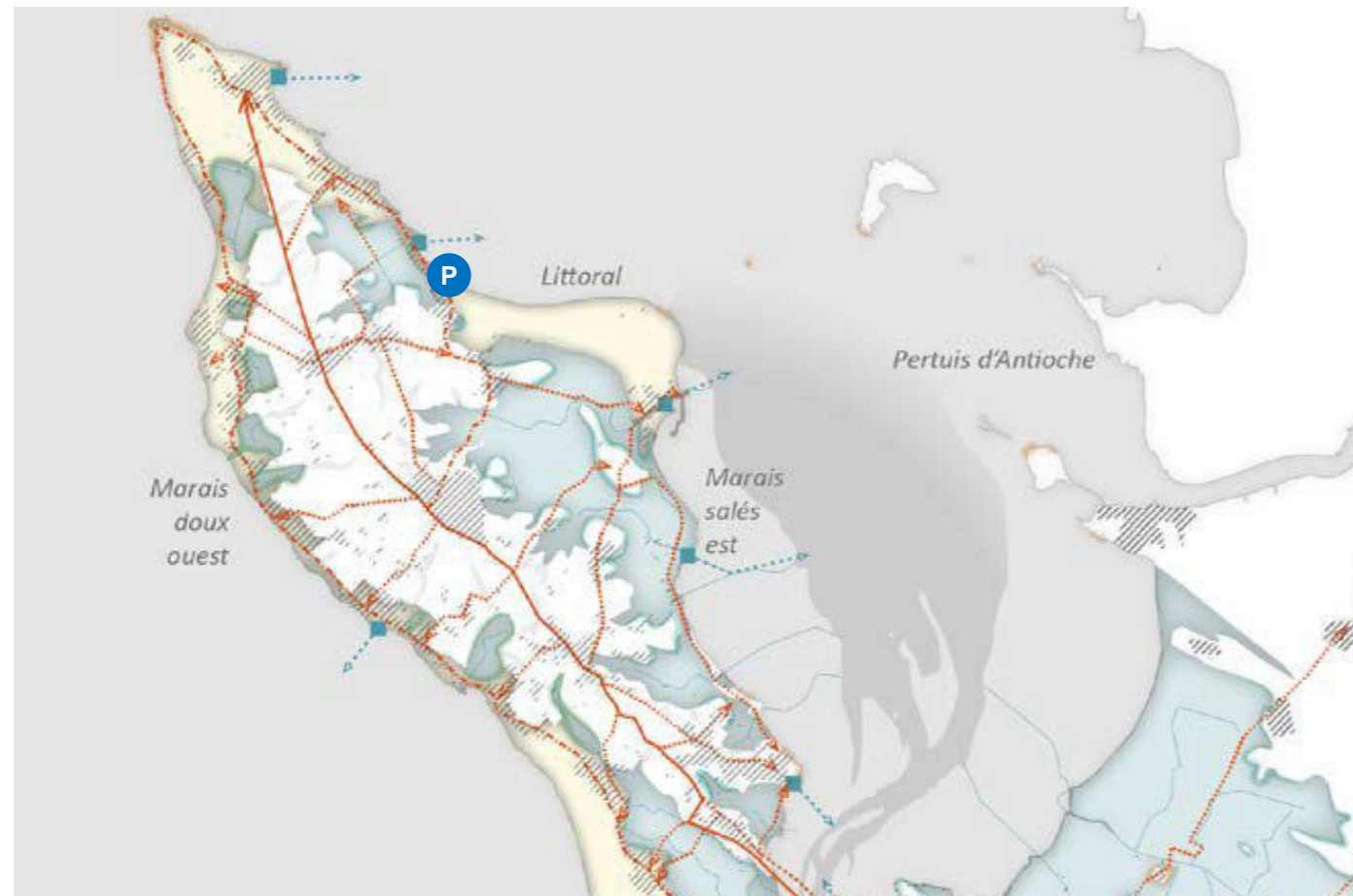
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : PA1_1_1.pdf

2.2 PRESENTATION DU SITE DE RIVAGE

2.2.1 Contexte paysager

Le site de Rivage se localise au Nord-Est de l'île d'Oléron, au sud-est du village de La Brée-les-Bains. Aménagé au sein d'un espace urbanisé ce parking ménage une fenêtre d'accès au rivage à destination des riverains et des usagers avertis. Le traitement routier du parking, la vétusté du mobilier et les clôtures de mise en défens de la dune banalisent le site, allant jusqu'à masquer son principal attrait : la vue sur la mer. Ce secteur présente donc un enjeu fort de renaturation et de valorisation du panorama.



Légende

- | | |
|---|---|
| Terres hautes (au dessus de 3m NGF)** | Route dorsale, routes de coteau |
| Terres basses, marais (sous 3m NGF)** | Ancien tracé de la dorsale |
| Littoral rocheux, sableux, dunes | Routes continentale des 3m et 10m, Route littorale de l'île |
| Îles dans le marais, presqu'îles sur la dorsale** | Routes transversales |
| Pointes, lieux d'observation** | Ports*** |
| marais doux de l'île | Installations bâties* |
| Canal Charente Seudre | |
| Canaux et chenaux principaux | |
| Creux dans les Terres hautes** | |



Plateforme de stationnement surdimensionnée et entièrement traitée en bitume en contraste avec le caractère arboré des parcelles voisines (Cyprés de Lambert)



Barrières et clôtures masquant la vue sur la mer, présence d'une végétation peu typique du littoral sur le haut de dune (Yucca, Phormium...) et d'espèces exotiques envahissantes (Robinier)

PA 17486 P4 X0001 Localisation de l'accès plage

Date d'export : 06/02/2024

La Br@e Les Bains

Date de depot : 23/01/2024

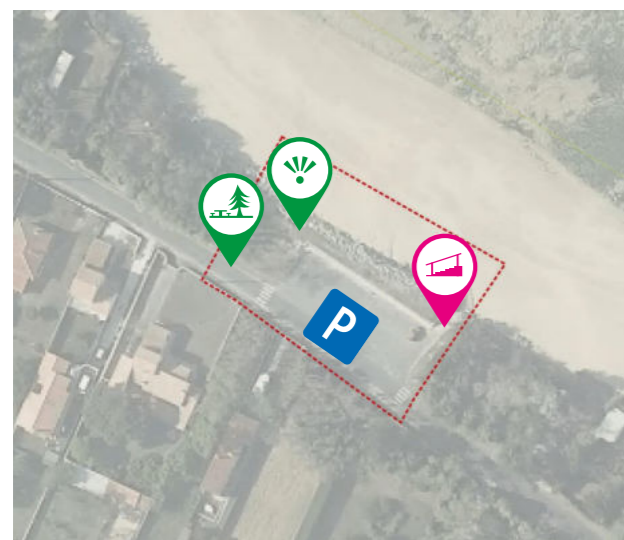
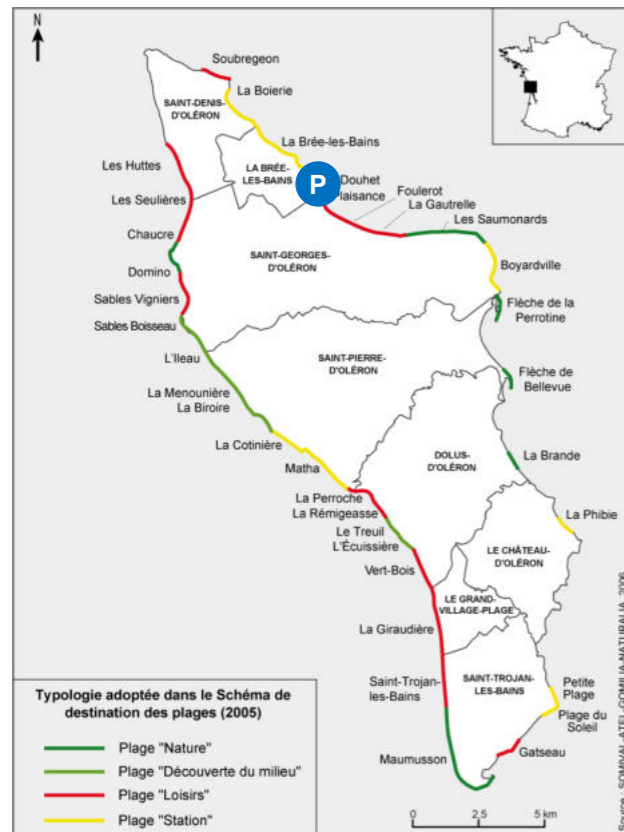
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON

Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS

Libelle : PA1_1_1.pdf

Carte 5 – Interprétation paysagère de l'implantation des motifs, routes et implantations bâties

Source : Plan de paysage du Pays Marenes Oléron



2.2.1 Typologie de plage

La plage du Rivage est classée « Plage station » par le schéma de destination des plages de 2005 sur la base des critères suivants :

- **Enjeux dominants en termes de gestion** : encadrement de la fréquentation (stationnement, déplacements, activités) ;
- **Motivations des usagers** : Isolement, pratique d'activités spécifiques ;
- **Activités dominantes** : Naturisme, balade, repos et pêche-à-pied
- **Fréquentation** : Faible fréquentation, clientèle spécifique
- **Equipement** : Absence d'équipements

2.2.2 Les grandes caractéristiques du site

Le parking de Rivage est un parking gratuit principalement réservé aux voitures. Il est très fréquenté en saison du fait de la proximité de la plage située à moins de 50 mètres et principalement utilisé le reste de l'année pour la pratique de la pêche à pied (estran rocheux).

La présence d'un espace aménagé en haut de dune avec bancs et table de pique-nique sur la partie enherbée contribue à la renommée de ce spot avec « vue sur mer ».

Le stationnement se fait sur une emprise en bitume surdimensionnée formant avec la route une vaste plateforme imperméabilisée qui dévalorise le site.

La jauge de stationnement voitures est estimée à **15 places** environ organisées en épis le long de la route du Douhet (sens unique). Il n'existe pour l'heure aucun aménagement d'accueil des cyclistes.

Le parking est relié à la plage par un escalier d'accès permettant de franchir le talus abrupt de la dune (enrochements de protection).

2.2.3 Equipements et mobilier d'accueil

Le parking est un accès secondaire (baignade non surveillée). Il est par conséquent peu équipé :

- 3 bancs
- 1 table de pique-nique
- 1 corbeille de propreté

Le mobilier existant est globalement vétuste et disparate. En outre, certains aménagements (bordures et muret de soutènement béton) entretiennent un registre routier très en contraste avec l'identité littorale du site.



Emprise du parking surdimensionnée formant une plateforme en enrobé peu valorisante (Source : Atelier du périscope)



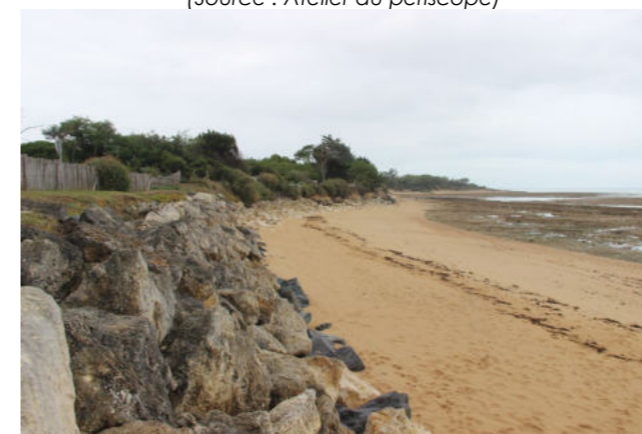
Pratique de la pêche à pied sur l'estran rocheux (Source : Atelier du périscope)



Accès à la plage dénaturé par les aménagements (Source : Atelier du périscope)



Table de pique-nique avec « vue sur mer » (Source : Atelier du périscope)



Enrochements de protection de la dune (Source : Atelier du périscope)



Escalier d'accès à la plage témoignant du recul du trait de côte (Source : Atelier du périscope)

2.2.4 Mobilité / accessibilité

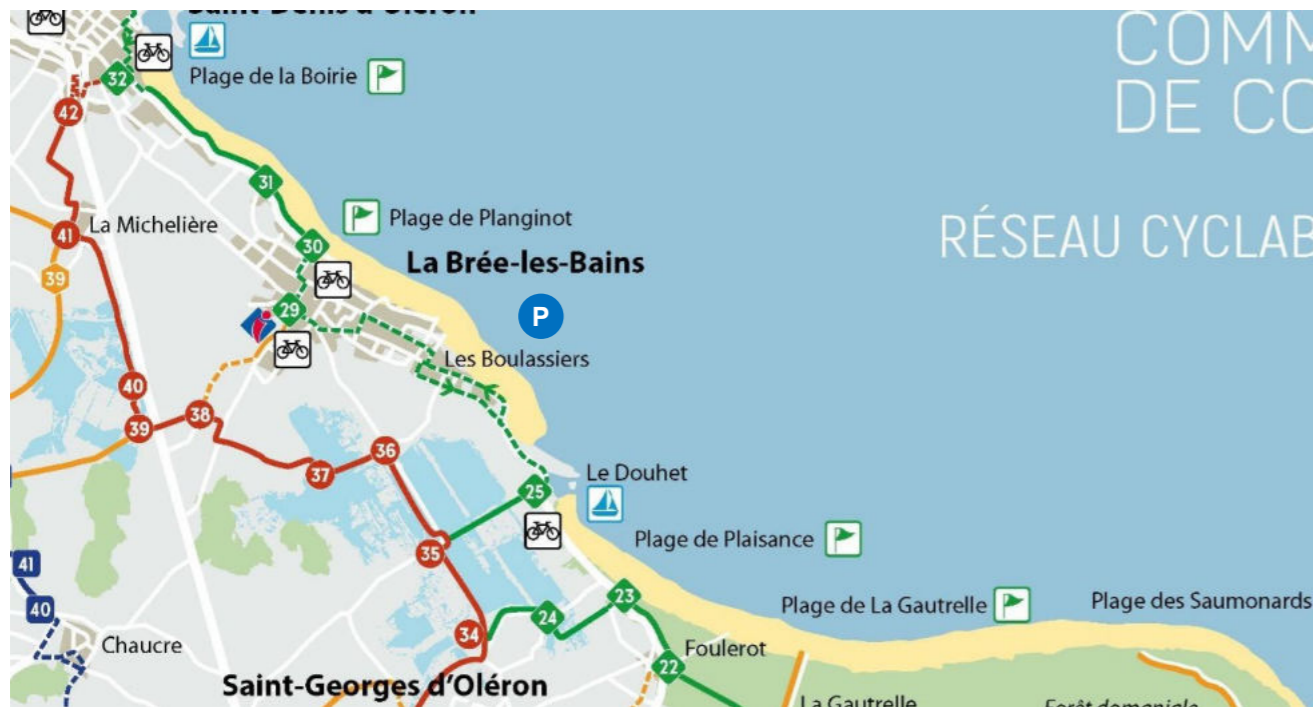
Le site est accessible :

- En voiture par la route du Douhet, route côtière qui relie Saint-Georges-d'Oléron à La Brée-les-Bains. Le stationnement des voitures se fait principalement sur le parking. En période estivale, le stationnement déborde régulièrement le long de l'avenue des Pins.
- A pied, en marchant sur les accotements (aucun cheminement aménagé) ou sur la route (lorsque le stationnement occupe les accotements) ;
- Un projet de requalification de la route du Douhet en cours de conception prévoit l'aménagement de bandes cyclables qui permettront de sécuriser l'accès au site pour les vélos, ainsi qu'un cheminement piéton en stabilisé ;
- Le site n'est pas desservi par la navette des plages ;

SYNTHESE DES ENJEUX

Le diagnostic du site a permis de mettre en avant 3 grands enjeux d'aménagement :

- **La requalification paysagère du site (plantation / renaturation des emprises de stationnement restituées, renouvellement du mobilier...)** ;
- **L'intégration des mobilités douces et la sécurisation des déplacements piétons / cycles, notamment l'aménagement d'un parc de stationnement vélos** ;
- **La valorisation de la situation de belvédère avec « vue sur mer » et l'amélioration de l'accessibilité PMR** ;



Cyclistes remontant la route du Douhet.
(Source : Atelier du périscope)

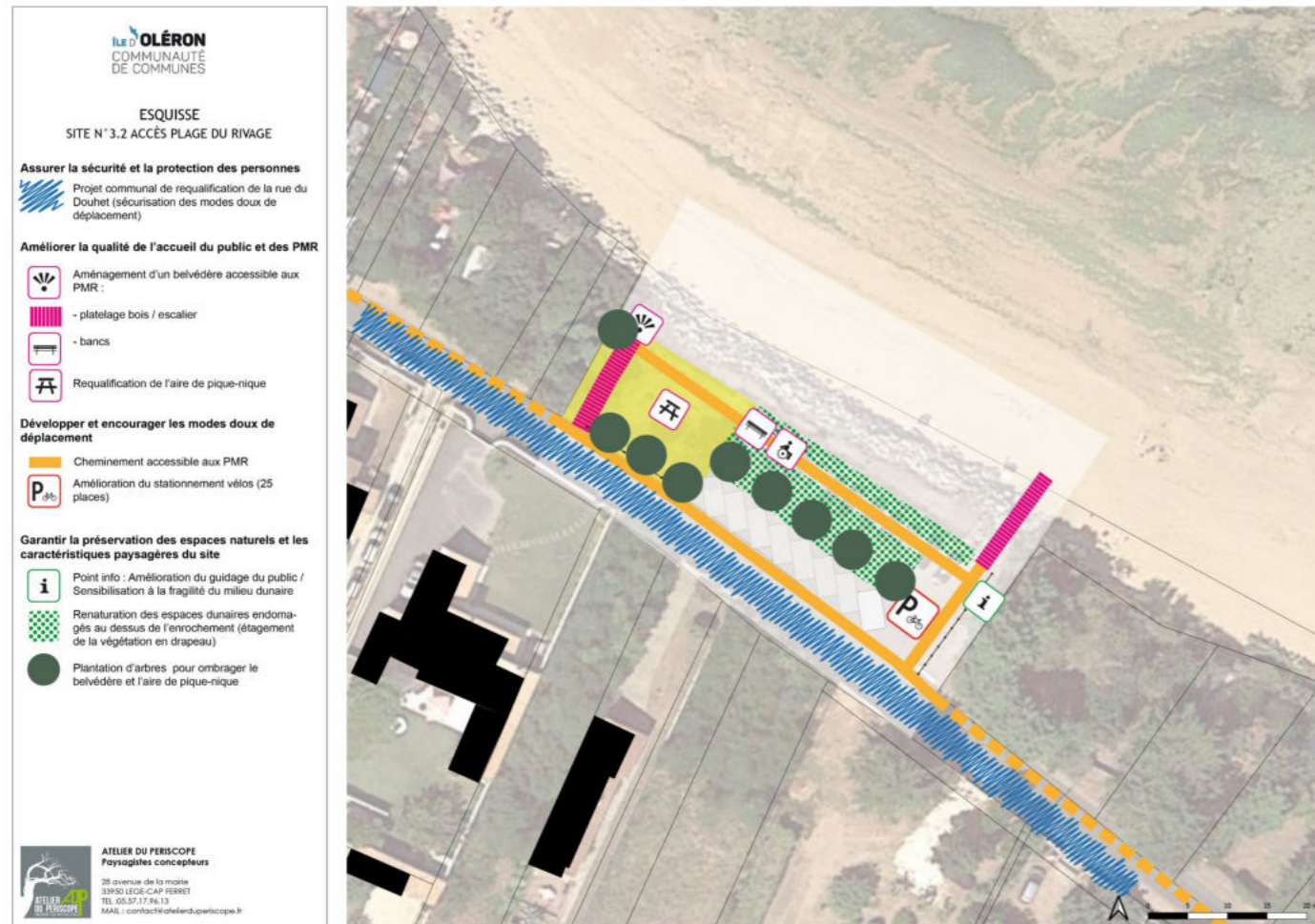


Dénivellations interdisant l'accès aux PMR à la partie haute du site offrant la « vue sur mer »

Il est à noter que le schéma de destination des plages classe l'accessibilité, la sécurité et le confort comme enjeux dominants pour les plages dites « Station ».

2.3 LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Oléron Qualité Littoral dont l'un des principaux objectifs est de concilier le développement touristique avec la protection du littoral et des milieux naturels. Il s'agit notamment de repenser l'aménagement des sites d'accès au littoral pour améliorer la qualité d'accueil du public, accompagner et encourager le développement des mobilités douces (stationnement vélos) et réduire l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels (réduction des surfaces imperméabilisées, mise en défens des espaces dunaires...).

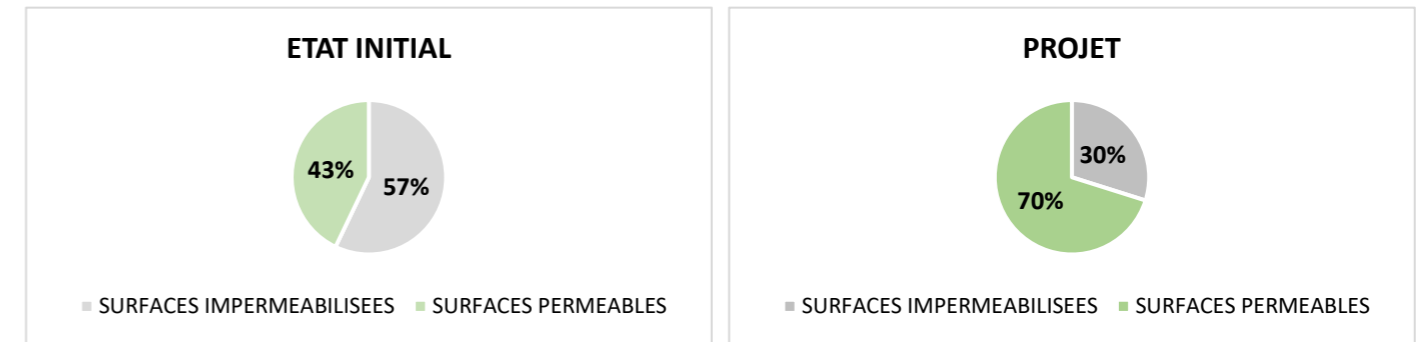


Esquisse d'aménagement illustrant les grands principes d'aménagement structurant le projet

Les enjeux identifiés lors du diagnostic (amélioration de la qualité des équipements, soutien des mobilités douces, valorisation du panorama...) ont conduit à proposer un scénario ambitieux de réduction des surfaces imperméabilisées basé sur trois principes structurants :

1. Réduction des surfaces imperméabilisées

Les emprises traitées sont intégralement situées à l'intérieur des espaces actuellement aménagés.



Le projet intègre en outre un objectif ambitieux de réduction des surfaces imperméabilisées qui permettra d'inverser la proportion entre surfaces imperméabilisées et surfaces perméables à l'échelle du site.

2. Développement des mobilités douces et amélioration de la qualité d'accueil

Le projet intègre pleinement ces enjeux de mobilité et d'accessibilité induits par le projet de requalification de la route du Douhet. Les emprises soustraites au stationnement automobile sont redistribuées au profit de la qualité paysagère et du stationnement vélos :

- Confortement des qualités paysagères du site (plantation de massifs arbustifs et de chênes verts) ;
- Création d'un parc de stationnement vélos à proximité de l'escalier d'accès à la plage (25 places) ;

	NOMBRE DE PLACES	
	ETAT INITIAL	PROJET
VOITURES	15	12
VELOS	0	25

3. Valorisation du panorama

Afin de mettre en scène le panorama offert par le site, le projet prévoit la mise en accessibilité de la partie haute du site et la réalisation de 2 ouvrages bois :

- Renouvellement de l'escalier d'accès en intégrant une plateforme d'arrivée (platelage bois + banquettes) en partie basse ;
- Création d'un platelage bois offrant un espace contemplation privilégié accessible aux PMR en partie haute ;
- Aménagement d'un cheminement piéton reliant les deux ouvrages et d'une placette à l'articulation entre la partie haute et la partie basse du site. Ce cheminement s'appuie sur le muret de soutènement existant pour tirer au mieux parti de l'existant. Les espaces situés au-delà du muret seront renaturés et mis en défens afin de renforcer la naturalité du site.

PA 5. VUES ET COUPES

5.1 VUES



Illustration du projet : Requalification de l'accès à la plage du Rivage (réduction des surfaces imperméabilisées, création d'un chemin piéton accessible aux PMR, aménagement d'un parc de stationnement vélos et valorisation du panorama)

5.2 COUPES

Les coupes de projet sont présentées dans le dossier des pièces graphique :

PA 5.2_COUPES DU PROJET D'AMENAGEMENT

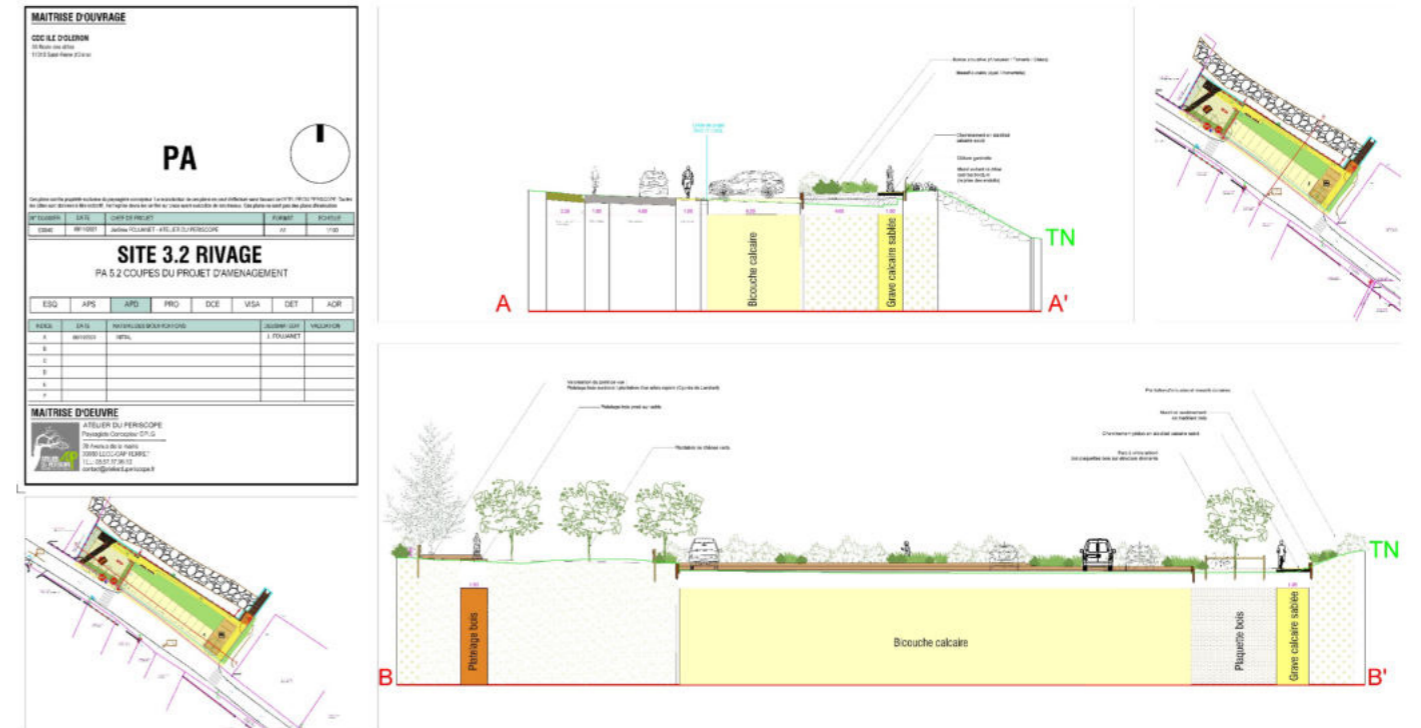
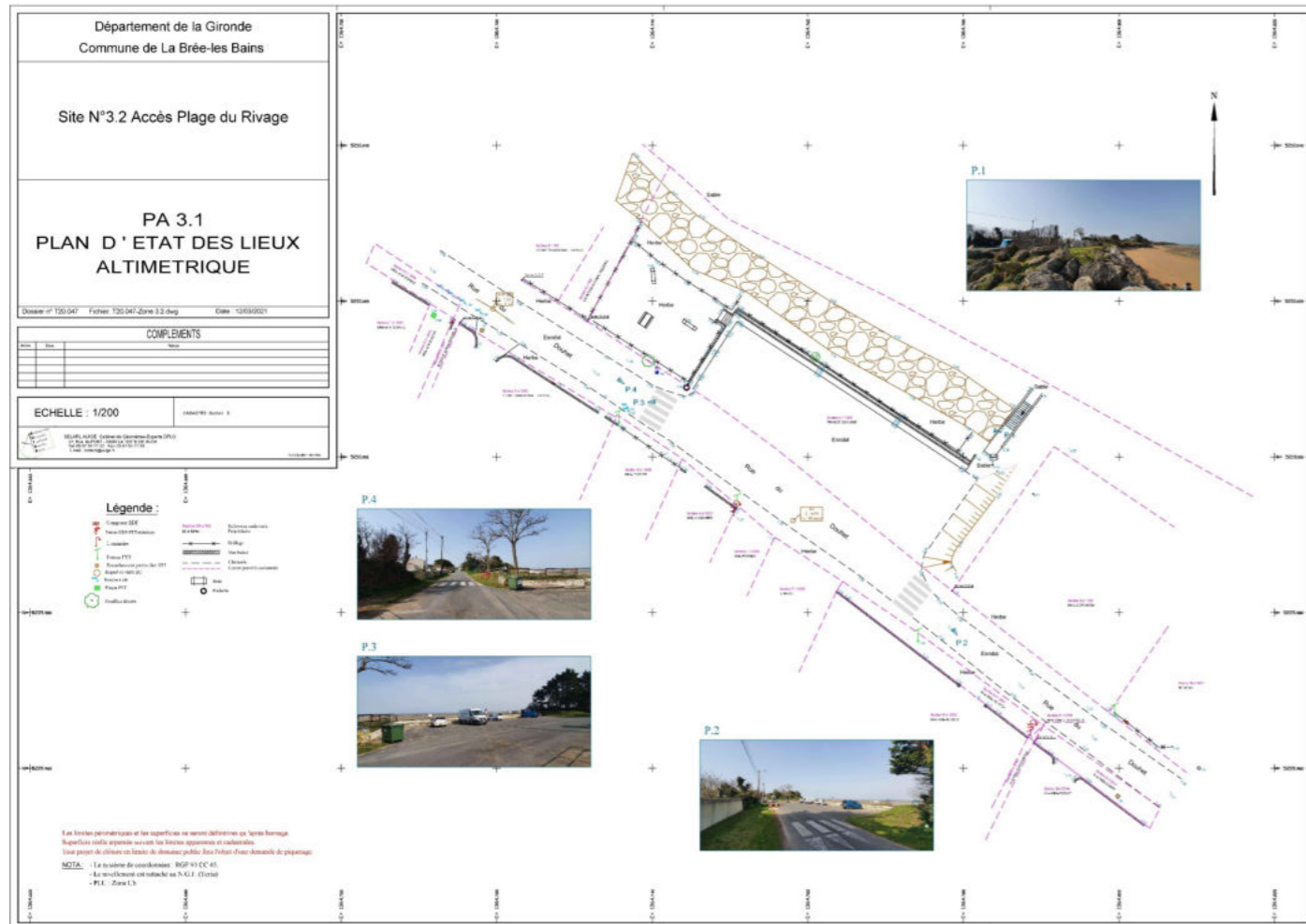


Figure 1 : Extrait des coupes du projet d'aménagement

PA 3. PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN A AMENAGER ET DE SES ABORDS

Le plan d'état des lieux est présenté dans le dossier des pièces graphiques :

PA 3.1_PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN



PA 4. PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET

Le plan de composition d'ensemble est présenté dans le dossier des pièces graphiques :

PA 4.1_PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

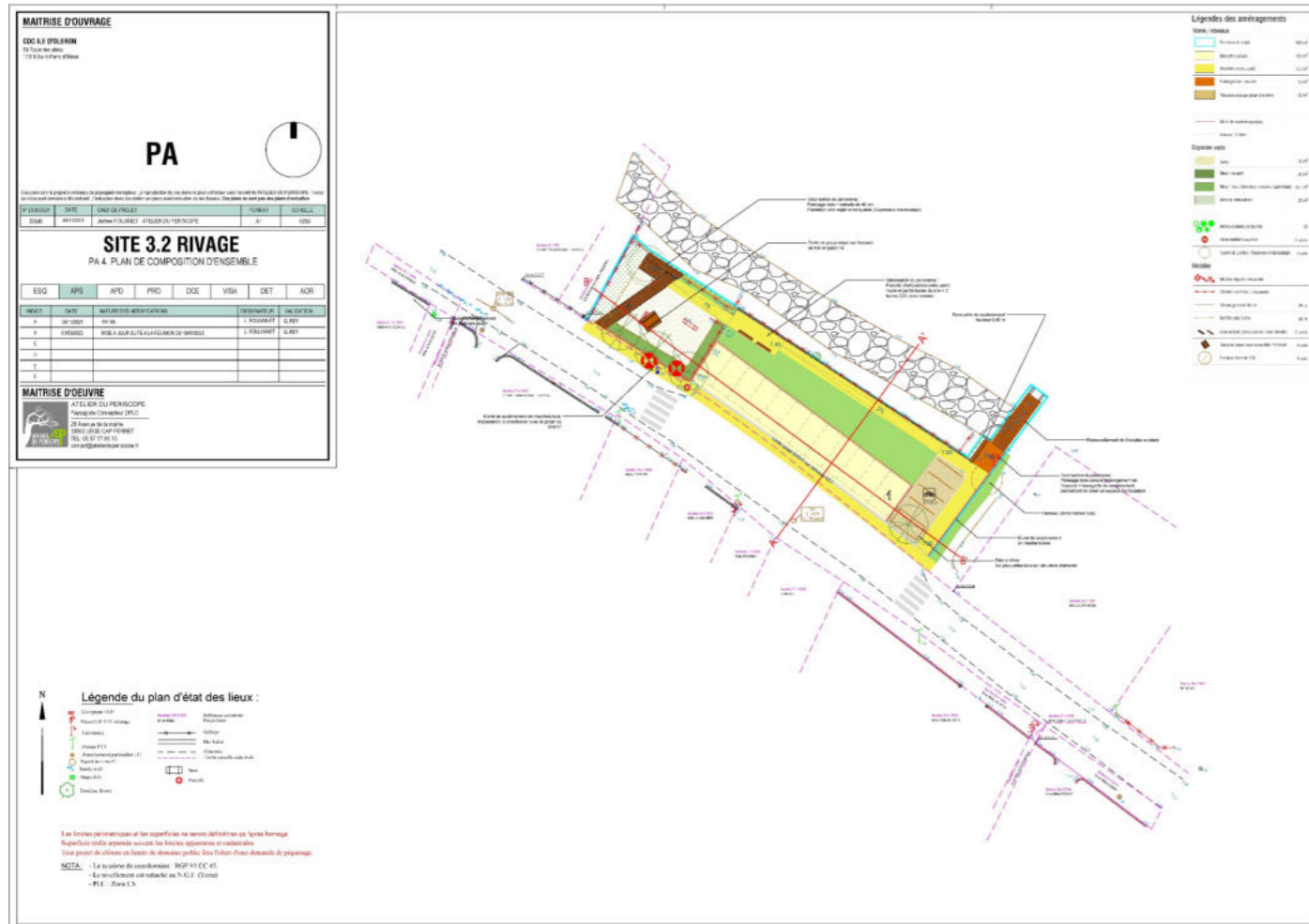


Figure 3 : Extrait du plan de composition d'ensemble

PA 17486 24 X0001
 Date d'export : 06/02/2024
 La BR@e Les Bains
 Date de depot : 23/01/2024
 Demandeur principal : CDC ILE D'OLÉRON
 Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
 Libelle : PA1_1_1.pdf

3 PROGRAMME ET PLANS DES TRAVAUX

PA 8. NOTICE DU PROGRAMME DES TRAVAUX

La présente notice technique a pour but de présenter les caractéristiques techniques des aménagements prévus.

La CDC île d'Oléron s'engage à exécuter et à prendre à son entière charge les travaux décrits ci-après et figurant sur les plans ci-annexés pour améliorer la qualité d'accueil des usagers sur ses plages, tout en assurant la réduction des impacts sur le milieu naturel. Il est annexé au présent programme des travaux les pièces suivantes :

- PA 4 Plan de composition d'ensemble
- PA 8.1 Plan voirie et altimétrie
- PA 8.2 Plan réseau eaux pluviales
- PA 8.3 Profil en travers voirie

8.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Avant travaux un constat d'huissier sera réalisé afin d'attester de l'état initial des sites.

Les arbres et haies à conserver se trouvant à proximité ou à l'intérieur de l'emprise des travaux seront protégés selon les prescriptions du cahier des charges.

Les travaux de VRD comprennent :

- Les travaux de terrassement et les travaux préparatoires ;
- La réduction des surfaces imperméabilisées et la mise en place de solutions compensatoires de gestion des eaux pluviales (structures réservoir...)
- La réalisation des murets de soutènement ;
- La réalisation des voiries et cheminements ;
- La réalisation des espaces de stationnement ;

Les travaux de fourniture et pose de mobilier comprennent :

- La réalisation des ouvrages bois (escalier, platelage) ;
- La fourniture et la pose du mobilier d'accueil ;
- La fourniture et la pose des clôtures de mise en défens ;

Les travaux de plantation comprennent :

- La plantation des arbres et des massifs arbustifs ;
- La végétalisation des espaces renaturés.

8.1.1 Accès et emprises de travaux

L'accès au chantier se fera depuis la rue du Douhet. La circulation des engins de chantier sera limitée aux emprises carrossables existantes et aux emprises des cheminements créés.

8.1.2 Caractéristiques principales des aménagements

Le tableau suivant présente pour chaque poste de travaux, les principales surfaces et linéaires à réaliser :

VOLUME DE TRAVAUX			
	Travaux préparatoires et démolitions	Quantités	Unités
	Travaux préparatoires (dépose mobilier, dépose bordures, abattage arbres,...)	663	m ²
	Revêtements de sol		
	Murets de soutènement	207	ml
	Chaussée en bicouche calcaire sur structure existante	180	m ²
	Stationnement vélos en plaquette bois, yc structure drainante	55	m ²
	Cheminement et placette en stabilisé + sable, yc structure neuve	140	m ²
	Platelage bois posé sur sable	20	m ²
	Platelage bois sur pieux	5	m ²
	Accès piétons et mise en défense des milieux naturels		
	Fourniture et mise en œuvre d'un escalier bois	25	m ²
	Fourniture et mise en œuvre de clôtures ganivelle	85	ml
	Plantations		
	Quercus ilex (chênes verts)	4	Unités
	Massifs arbustifs	157	m ²
	Equipements d'accueil du public		
	Fourniture et mise en œuvre d'un escalier bois	25	m ²
	Fourniture et pose d'un panneau d'accueil du public	1	U
	Fourniture et pose d'une banquette bois	1	U
	Fourniture et pose de bancs avec dossier	2	U
	Fourniture et pose d'une table de pique-nique PMR	1	U
	Fourniture et pose de barrières appui vélos	28	ml

Tableau 2 : Caractéristiques des travaux

8.2 DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS

Les travaux se dérouleront comme suit, avec des adaptations chantier à prévoir en fonction des contraintes temporelles :

- Démolition des revêtements et dépose du mobilier supprimé ou renouvelé,
- Terrassement des cheminements, des voiries et des espaces de stationnement,
- Remise à la côte des structures de voirie si besoin,
- Revêtements définitifs,
- Plantations et semis.
- Pose du mobilier et de la signalétique,

8.2.1 Terrassements

Les travaux de terrassement comprendront essentiellement :

- Le décapage de la terre végétale dans l'emprise de l'ensemble des plateformes (voirie, cheminements...) et le stockage ou régalaie de celle-ci sur le site pour réalisation des futurs aménagements,
- Les terrassements en déblais, les matériaux seront réutilisés sur site ou mis à disposition de la collectivité, et les déblais non valorisables seront évacués aux décharges,
- Le terrassement en remblais de l'ensemble des plateformes depuis des déblais mis de côté,
- Le terrassement en remblais depuis apport à partir de l'extérieur du site si nécessaire (grave calcaire, et/ou mélange terre-pierre),
- L'évacuation des matériaux et terres excédentaires.

8.3 VOIRIE

Les travaux de voirie concernent essentiellement la reprise des couches de surface du parking, la désimperméabilisation des sols et la création d'un cheminement piéton.

8.3.1 Structure et revêtements de surface :

Les structures et revêtements de voirie prévus sont :

Voirie revêtement bicouche pour les places de stationnement :

- Mise à la côte des structures existantes GNT ;
- Bicouche calcaire superficiel

Stationnement vélos en plaque de bois sur grave drainante (structure réservoir) :

- Géotextile sur fond de forme préalablement compacté (plateforme PF2),
- Grave calcaire 40/60 sur 0.20 m ,
- Géotextile
- Plaque de bois compactée sur 0.10 m,

Cheminements piétons en stabilisé mécanique (grave sablée) :

- Géotextile sur fond de forme préalablement compacté,
- GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 0.20 m.,

GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 0.03 m.

PA 17486 24 X0001
Date d'export : 06/09/2024
La Br@ce Les Bains
Date de depot : 23/01/2024
Demandeur principal : CDC ILE D'OLÂRON
Adresse du projet : POINTE DES NORMANDS
Libelle : PA1_1_1.pdf

8.3.2 Bordures et caniveaux :

- Bordures voliges bois pour les cheminements piétons et la délimitation des surfaces en plaque de bois ;
- Bordures T2 arrasée pour les circulations carrossables

NOTA : Tous les revêtements ainsi que leurs structures pourront varier suivant les avis des services compétents, tout en gardant les caractéristiques techniques des matériaux cités. Dans tous les cas les normes PMR seront respectées et l'ensemble des aménagements seront conformes à l'esprit de la charte Oléron Qualité Littoral (réduction des surfaces imperméabilisées, aménagements légers et réversibles, sans scellement béton, mobilier bois... (cf ANNEXE 04)

8.3.3 Stationnement et surfaces imperméabilisées

Afin de réduire les surfaces imperméabilisées, le projet prévoit une réduction des emprises de stationnement et un traitement d'une partie des surfaces conservées en matériau perméable type plaque de bois sur structure drainante (parking vélos).



Les emprises soustraites au stationnement automobile ont ainsi été redistribuées au profit des mobilités douces et de la qualité paysagère du site : implantation d'un important parc de stationnement vélos au plus près de l'accès plage et plantation des espaces dunaires restitués.

	NOMBRE DE PLACES	
	ETAT INITIAL	PROJET
VOITURES	15	12
VELOS	0	25

8.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales du parking sera réalisée en limite projet (bande caniveau CC1 mise en place dans le cadre du projet piloté par le SVD17) Le reste des aménagements projetés dans le cadre de l'opération ne nécessite pas la mise en place de solutions spécifiques.

8.1 RESEAUX

8.1.1 Electricité basse tension

L'opération ne prévoit pas de réseau interne d'alimentation en électricité.

8.2 EQUIPEMENTS ET OUVRAGES BOIS

Le projet prévoit le renouvellement de l'escalier d'accès à la plage :

Escalier bois à volée droite de 120 cm de large et plateforme d'arrivée :

- Emprise au sol 25 m²
- Hauteur 2,9 m
- Structure bois sans fondation béton ;
- Marches en platelage brut de sciage ;
- Plateforme d'arrivée en platelage bois avec muret banquette de soutènement intégré ;
- Garde-corps avec main courante (H 80 cm)



Escalier bois existant
(Source : CDCIO)



Escalier bois existant
(Source : Atelier du périscope)

Platelage bois :

- Emprise au sol 25 m², dont 20 m² posés sur sable et 5 m² sur murets de soutènement (banquette) ;
- Platelage en chêne ou châtaignier posé sur lambourdes en robinier



Platelage bois posé sur sable
(Source : CDCIO)



Banquette
(Source : GIP Littoral)

8.3 MOBILIER

Le projet prévoit le renouvellement du mobilier existant et la pose de :

- 1 Panneau d'information
- 1 panneau place PMR
- 2 bancs avec dossier (placette) ;
- 28 mètres de barrières bois pour supports vélos.

IMAGES DE RÉFÉRENCE :



Banc avec dossier



Barrières de parc à vélos



Panneau signalétique place PMR
(Source : CDCIO)



Panneau d'information

8.4 RENATURATION DES ESPACES DUNAIRES

8.4.1 Clôtures de mise en défens

Le projet prévoit le renouvellement des clôtures de mise en défens existantes par une clôture ganivelle renforcée H 80 cm (mise en défens des espaces dunaires et canalisation du public).

Clôture ganivelle renforcée :

- Clôture ganivelle en châtaignier, échelas en 1/4 de rond écorcés (écartement 6/8 cm), fil de fer galvanisé (diamètre 2mm) double torsion sur 3 niveaux.
- Piquets en châtaignier écorcé, 180 cm, diamètre 10/12 cm, appointage 4 faces, implantés tous les 100cm, fichage 100 cm, hauteur hors sol 80 cm ;
- Pose de jambes de force aux extrémités, aux angles (dès changement de direction), et tous les 50 mètres (tension) ;
- Fixation de la ganivelle à chaque piquet sur 3 niveaux avec des cavaliers en acier galvanisé.



Clôture ganivelle renforcée
(Source : Atelier du périscope)

8.4.2 Paillage de branchages

Afin d'impulser les dynamiques de renaturation attendues sur les espaces dunaires mis en défens, un paillage pourra être mis en place sur les espaces les plus dégradés (passes sauvages). Ce paillage sera constitué de branchages fins (genêts, brande...). Les branchages seront étalés manuellement et disposés croisés de manière à former un maillage assurant une stabilité temporaire du substrat sableux. Ce dispositif permet d'impulser une dynamique d'accrétion favorable à la renaturation spontanée.

8.5 VEGETALISATION DES PARKINGS

8.5.1 Éléments de paysage conservés

Le site ne présente pas de structures paysagères à conserver

8.5.1 Éléments de paysage supprimés

Le projet prévoit la suppression des espèces exotiques envahissantes (robiniers, yuccas) et de la végétation horticole (phormium)

8.5.2 Plantations

Les travaux de plantation comprennent :

- **La plantation de 5 arbres ;**
- **La plantation de massifs dunaires composés d'oyats et d'immortelle des dunes**
- **La plantation de massifs arbustifs composés d'essences locales.**

PA 10. PALETTE VEGETALE

Les plantations réalisées ont pour objectif de rétablir qualitativement et durablement le couvert végétal de l'îlot de pleine-terre préservé au centre de la raquette de retournement et de permettre une intégration harmonieuse du projet dans le paysage.

Nous proposons ici une liste d'essences locales adaptées aux contraintes d'entretien (pas d'arrosage et gestion extensive), et sélectionnées pour leurs qualités ornementales ou leur intérêt pour la biodiversité (habitat, ressource...)

10.1 PLANTATION MASSIFS ARBUSTIFS

Sélection d'arbres



Cupressus macrocarpa
(Cyprès de Lambert)



Quercus ilex
(Chêne vert)

Sélection d'arbustes et arbrisseaux pour massifs arbustifs



Arbutus unedo
(Arbousier)



Atriplex halimus
(Arroche de mer)



Cistus salifivolia, et Cistus x obtusifolius (Cistes)



Daphne gnidium
(Garou)



Helianthemum umbellatum
(Hélianthe en ombelle)



Salix arenaria
(Saule des dunes)



Tamarix gallica
Tamaris commun



Ulex europaeus
Ajonc d'europe

10.2 PLANTATION MASSIFS DUNAIRES

Sélection de vivaces et de graminées pour massifs dunaires



Ammophila arenaria
(Oyat)



Helichrysum stoechas
(Immortelle des dunes)

Les végétaux plantés seront si possible labélisés « Végétal local » - région d'origine « Sud-Ouest » (zone 9), et/ou prélevés localement dans des populations abondantes et stables (sites de prélèvement à définir en concertation avec l'ONF et la CDCIO).